



2023-2025

# DOSSIER DE CANDIDATURE ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ EN RUFFÉCOIS



# SOMMAIRE

## Chapitre 1 : Diagnostic territorial

### I. Présentation géographique

- 1- Le Ruffécois, un territoire rural au cœur de la Nouvelle-Aquitaine
- 2- Une répartition démographique autour de pôles ruraux

### II. Les caractéristiques du tissu économique du Ruffécois

- 1- L'emploi en Ruffécois
- 2- L'agriculture, une activité majeure
- 3- Un territoire faiblement industriel marqué par les activités de logistique
- 4- Des parcs d'activités disséminés sur l'axe RN10
- 5- Le tourisme, une activité économique encore modeste

### III. Focus sur l'appareil artisanal et commercial

- 1- L'artisanat en Ruffécois
- 2- L'organisation territoriale de l'appareil commercial
- 3- Le dynamisme des centralités commerciales
- 4- Les réseaux locaux d'acteurs économiques, partenaires et interlocuteurs incontournables de l'économie locale

### IV. Les politiques de développement économiques en Ruffécois

- 1- L'accompagnement technique des entreprises, en lien avec la Région
- 2- Les dispositifs d'aides sur le Ruffécois
- 3- L'émergence de programmes de revitalisation des centres-bourgs

## Chapitre 2 : enjeux, stratégie et plan d'actions

### I. Le contexte stratégique

- 1- Le SCOT du Ruffécois
- 2- Les axes du contrat régional de dynamisation et de cohésion
- 3- Les schémas de développement économiques des intercommunalités
- 4- Les orientations des CRTE

### II. Les enjeux de l'ACP

### III. La Stratégie ACP: la revitalisation économique des centralités du Ruffécois

## Chapitre 3 : fiches actions des différents volets de l'ACP

## Chapitre 4 : Modalités de mise en œuvre du programme

- I. Composition du comité de pilotage :
- II. Déroulement du jury
- III. Règles d'intervention
- IV. Procédure de demande d'aide ACP

## Chapitre 5 : Maquette financière prévisionnelle globale

## Chapitre 6 : Annexes

# CHAPITRE I

## DIAGNOSTIC

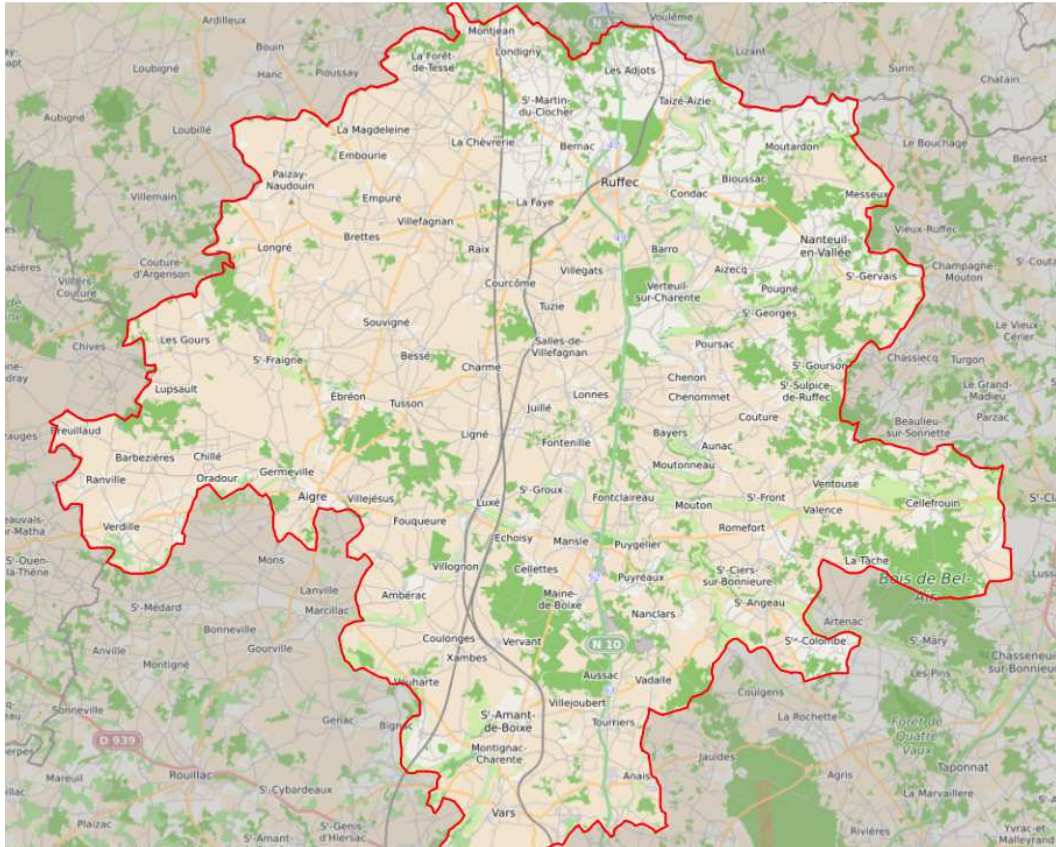
## TERRORIAL

---



## I. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

### 1. Le Ruffécois, un territoire rural au cœur de la Nouvelle-Aquitaine



Le territoire du Pays Ruffécois se situe au Nord du Département de la Charente, au carrefour des départements des Deux Sèvres, de la Vienne et de la Charente- Maritime dans un espace essentiellement rural qui s'étend sur 1 027 km<sup>2</sup> (17% de superficie du département). Sa densité moyenne est faible avec 36 habitants/km<sup>2</sup>.

Il compte 36 469 habitants en 2019 et est constitué de 83 communes et est divisé en deux Communautés de Communes :

- La CdC Cœur de Charente (22 336 hab.), intercommunalité au sud entre ruralité et espace périurbain autour de Mansle, Aigre et Vars,
- La CdC Val de Charente (14 133 hab.), intercommunalité plus rurale au nord autour de Ruffec et de Villefagnan.

Le territoire est doté d'un maillage dense de routes départementales et se structure autour de l'axe de la RN10 qui le traverse du Nord au Sud. Voie de transit international, cette dernière permet de relier rapidement la partie centrale du Ruffécois aux agglomérations voisines d'Angoulême et de Poitiers.

Il est également desservi par le réseau ferré régional (TER) sur l'axe Poitiers ↔ Angoulême au niveau des gares de Luxé et Ruffec avec des navettes journalières.

## 2. Une répartition démographique autour de pôles ruraux

D'un point de vue démographique, le Ruffécois présente un caractère rural avec une répartition de la population très hétérogène qui se structure autour de 7 pôles de tailles variables : Aigre, Mansle, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Vars, Nanteuil et Villefagnan.

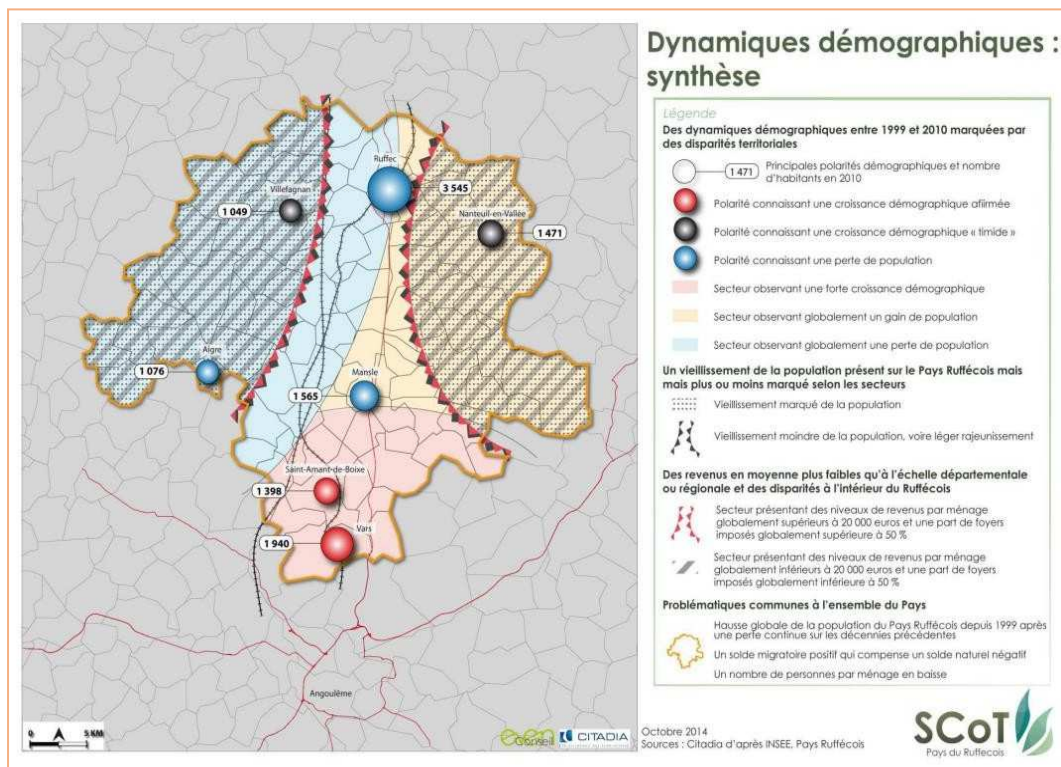
Sa ville principale, Ruffec, compte 3 369 habitants intramuros avec une aire urbaine de 7 600 habitants répartis sur 10 communes en 2021. Elle constitue la polarité principale la plus dotée en services du territoire avec une aire d'influence débordant sur les territoires voisins.

Mansle, le second pôle du bassin de vie, a fusionné avec Fontclaireau. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune nouvelle de Mansle-les-Fontaines compte ainsi 2 117 habitants.

La population tend à se polariser au sud du territoire sous l'effet de la périurbanisation liée à la proximité d'Angoulême.

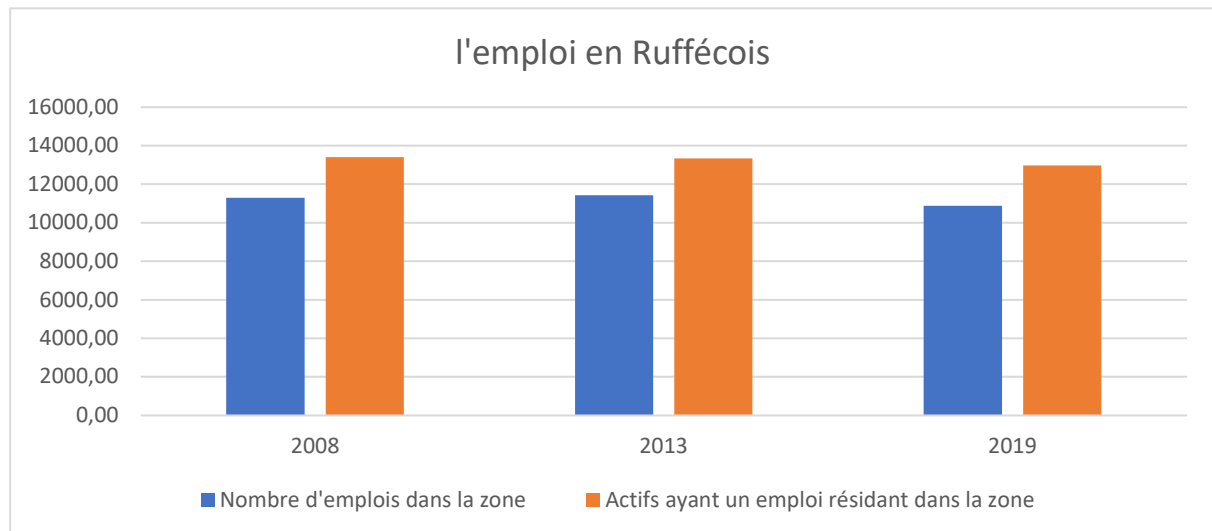
La N10, qui traverse le territoire du nord au sud a également un impact sur la densité de la population des communes qui en sont proches.

Au contraire, les franges Est et Ouest du territoire sont caractérisées par une faible densité de population. Ainsi, alors que certaines communes rurales se développent à un rythme soutenu (taux de croissance annuel moyen supérieur à 2% par an, voir ponctuellement à 3% par an), d'autres communes, situées en majorité sur la partie Nord-Est / Nord-Ouest, voient leurs populations stagner voire décroître de manière importante (Aigre, Tusson, Verteuil-sur-Charente).



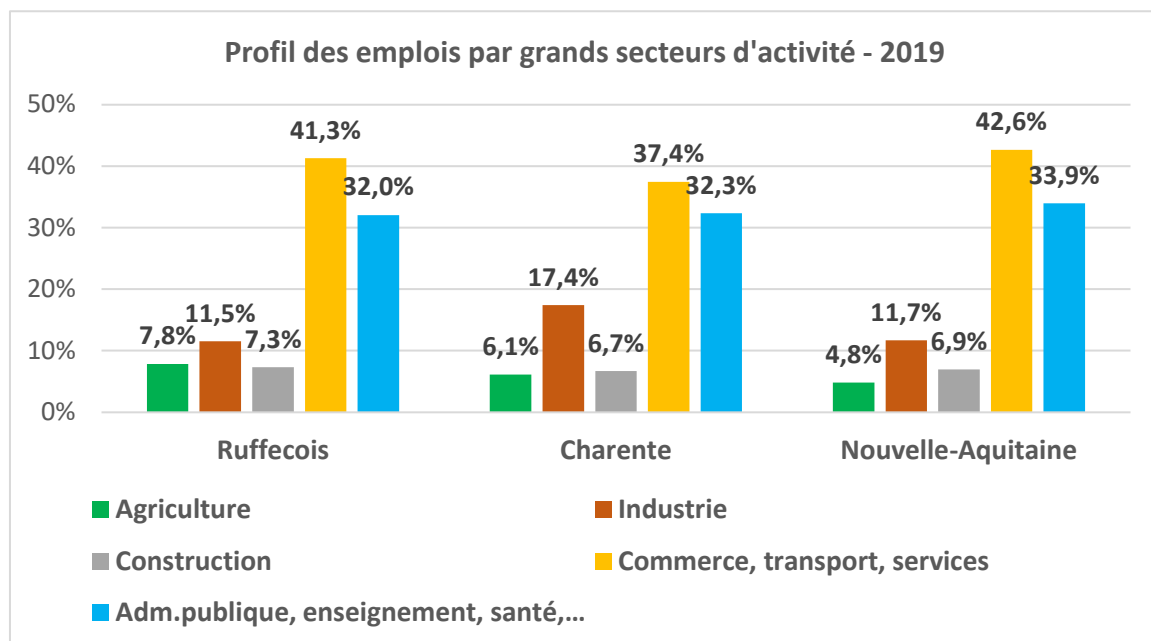
## II. LES CARACTERISTIQUES DU TISSU ECONOMIQUE DU RUFFECOIS

### 1. L'emploi en Ruffécois



(source INSEE)

Le Pays Ruffécois a près de 11 000 emplois sur ses deux EPCI en 2019 alors que ses actifs sont près de 13 000. Si l'évolution sur 10 ans est relativement stable, il faut noter que le territoire n'offre pas suffisamment d'emplois pour sa population active qui se tourne vers les pôles d'emplois voisins et notamment l'agglomération angoumoisine.



(source INSEE)

L'emploi se caractérise par la prédominance de ceux du commerce, des transports et des services (41,3% en 2019), puis de l'administration.

La part de l'emploi agricole est faible même si elle est plus élevée que la moyenne régionale ou départementale.

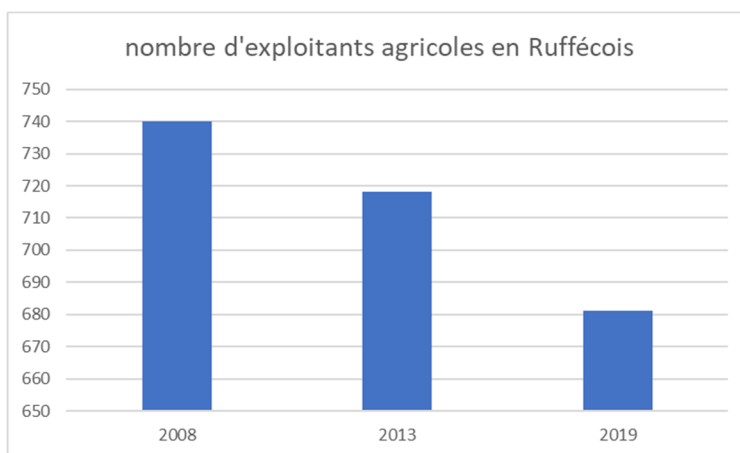
Quant à la part de l'emploi industriel, il est bas et en dessous de la moyenne charentaise.

Rang 2021	Code APE et libellé du secteur d'activité	Emplois salariés privés fin 2021	Part	Evol rang 2021/2011
1	8710A Hébergement médicalisé pour personnes âgées	350	5,6%	=
2	4617A Centrales d'achat alimentaires	310	4,9%	+1
3	5210A Entreposage et stockage frigorifique	295	4,7%	+5
4	2711Z Fabrication de moteurs, génératrices, transformateurs électriques	270	4,3%	=
5	8810A Aide à domicile	231	3,7%	-3
6	5221Z Services auxiliaires des transports terrestres	208	3,3%	arrivée mes
7	4711F Hypermarchés	195	3,1%	+5
8	4941A Transports routiers de fret interurbains	192	3,1%	-3
9	4711D Supermarchés	178	2,8%	+1
10	7820Z Activités des agences de travail temporaire	163	2,6%	+5
11	2814Z Fabrication d'autres articles de robinetterie	151	2,4%	-2
12	5210B Entreposage et stockage non frigorifique	146	2,3%	-4
13	4399C Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	142	2,3%	-7
14	4941B Transports routiers de fret de proximité	116	1,8%	+5
15	8810C Aide par le travail	78	1,2%	+1
	5310Z Activ. poste dans le cadre d'une obligation de service universel	77	1,2%	-5
Source : Acoiss-Unedic				
<b>Total général (y compris intérim)</b>		<b>6 280</b>	<b>100,0%</b>	

L'emploi salarié privé est dominé par les services aux personnes âgées et les métiers de la logistique qui caractérisent le territoire.

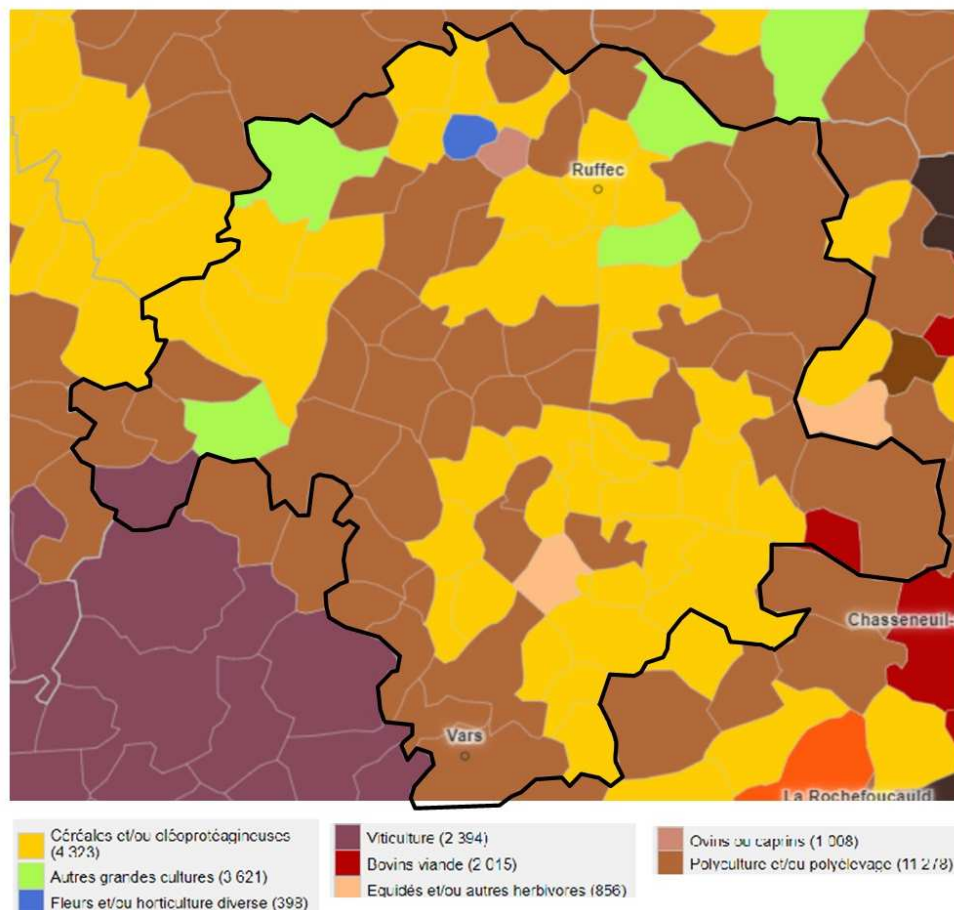
## 2. L'agriculture, une activité majeure

En raison des caractéristiques rurales du territoire, l'activité agricole façonne fortement l'espace. Toutefois, les évolutions conjoncturelles nationales n'échappent pas au territoire.



(source INSEE)

Le nombre d'exploitants baisse de façon chronique et tend à l'agrandissement des exploitations. Ainsi l'effectif a chuté de 7,9% en dix ans entre 2008 et 2019 pour passer sous la barre de 700. La transmission des exploitations agricoles est un défi à ce jour puisque 61% des agriculteurs ont plus de 55 ans.



(source : RGA 2020 – Agreste)

Les exploitations sont en moyenne plus grandes dans le Pays Ruffécois qu'en Charente y compris les exploitations commercialisant en circuits courts. Cela peut s'expliquer avec la présence de plus grandes cultures.

Plutôt diversifiée, l'agriculture locale est basée principalement sur les grandes cultures (blé, maïs, tournesol, colza) et l'élevage.

### 3. Un territoire faiblement industriel marqué par les activités de logistique

Le territoire est maillé d'un tissu de PME et de quelques grandes entreprises sur les différents pôles territoriaux comme Ruffec, Mansle ou Vars.

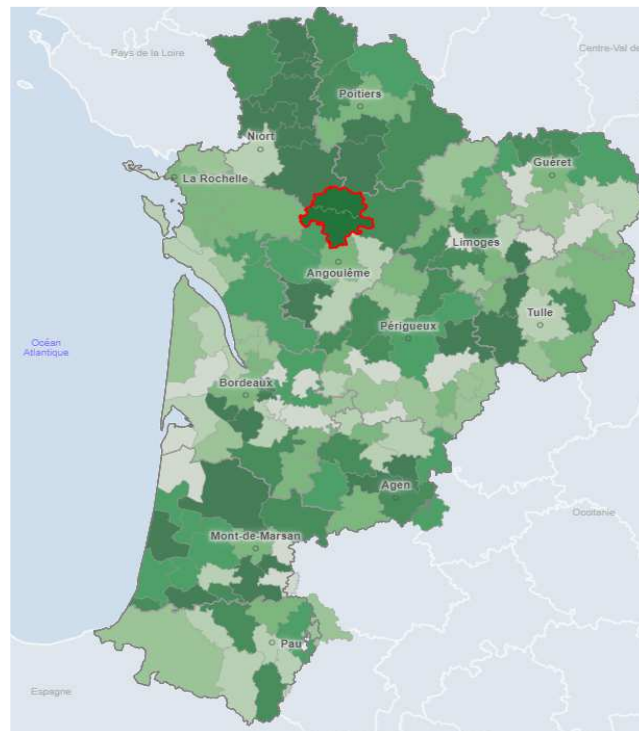
Même si le secteur industriel n'occupe que 11,7% des emplois, le Ruffécois possède des grandes entreprises et PME performantes comme Nidec à St-Groux, la SNRI à Ruffec, Cinq MC à Mansle, les carrosseries (Harmand, Gaubert), le groupe Libaud à Chenon. L'agroalimentaire est également présente avec des PME comme Fromacoœur ou Lévesques à Ruffec, cognac Gautier à Aigre.



entreprise	Commune	activités
SCACHAP	RUFFEC	Centrales d'achat alimentaires
LIDL	VARS	Entreposage et stockage non frigorifique
MESEA	VILLOGNON	Services auxiliaires des transports terrestres
INTERMARCHÉ LOGISTIQUE INTERNATIONAL	ANAIS	Entreposage et stockage non frigorifique
MOTEURS LEROY SOMER	SAINT GROU	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
CENTRE LECLERC	RUFFEC	Hypermarchés
SNRI	RUFFEC	Fabrication d'autres articles de robinetterie
TRANSPORTS BREGER ET COMPAGNIE	VARS	Transports routiers de fret interurbains
LA POSTE	RUFFEC	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
SUPER U	MANSLE	Supermarchés
LES JARDINS D'IROISE DE MANSLE	MANSLE	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
CINQ MC	MANSLE	Autres activités manufacturières n.c.a.
D.F.L. TRANSPORTS	AUSSAC VAD	Transports routiers de fret interurbains
ADECCO FRANCE	RUFFEC	Activités des agences de travail temporaire
EREICA	RUFFEC	Activités des agences de travail temporaire

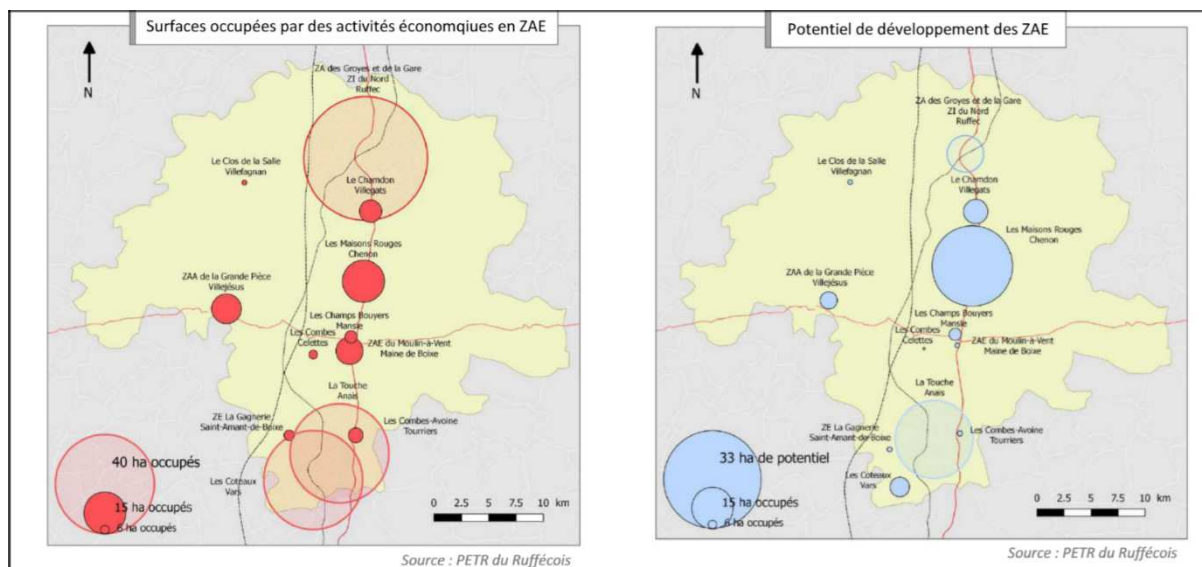
Les principaux employeurs du territoire (source : CCI)

L'activité dominante en emplois est l'activité de logistique et de transports. Les enseignes comme Leclerc, Lidl et Intermarché sont implantées sur Ruffec, Vars et Anais. Elle représente 13,4 % de l'emploi total en Ruffécois (Charente : 7,9 % de l'emploi total ; Nouvelle-Aquitaine : 7,3 % de l'emploi total).



Part de l'emploi logistique dans l'emploi total en Nouvelle-Aquitaine (source : CCI)

#### 4. Des parcs d'activités disséminés sur l'axe RN10



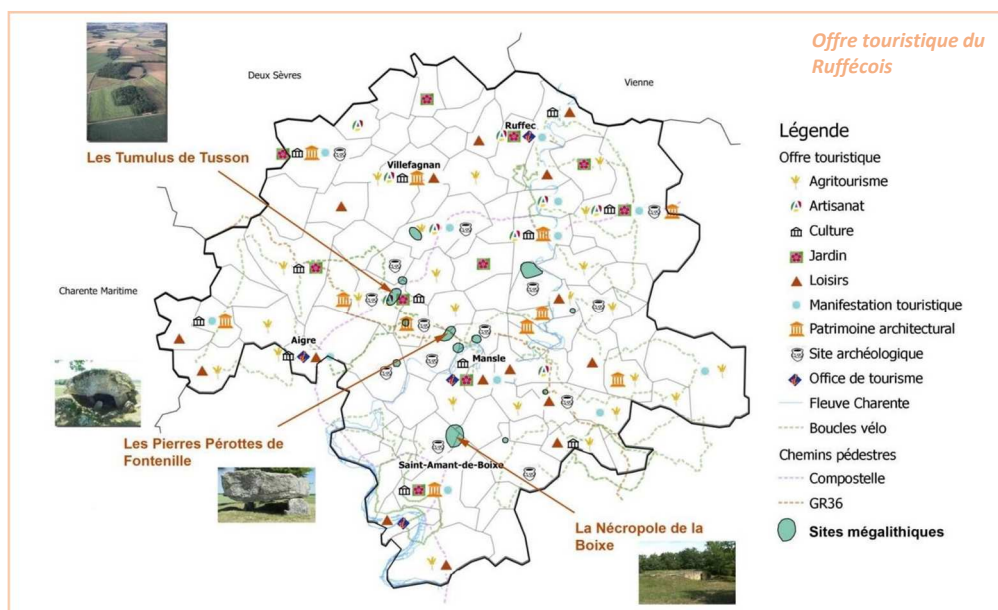
A ce jour, 65 hectares de zone d'activités (ZA) sont disponibles dans le ruffécois le long de la RN10 essentiellement et autour des pôles secondaires.

Sur la Communauté de communes de Val de Charente, 30 hectares de réserves foncières (publiques et privés) sont disponibles dont 15 ha loués en bail avec la SAFER (loués à des agriculteurs). 8 hectares sont en cours de commercialisation à un promoteur chargé d'aménager la future zone d'activités de la Gare 2 à Ruffec. Il existe aussi des ZA à Courcôme, la Faye, Nanteuil-en-Vallée, Verteuil-sur-Charente, et Villefagnan.

Sur la Communauté de communes Cœur de Charente, l'ensemble des 7 zones d'activités sont désormais gérées par l'intercommunalité. Le panel d'offre est vaste, les différentes ZAE permettant l'implantation d'activités commerciales (ZA de la Gagnerie à Saint Amant de Boixe par exemple), d'entreprises artisanales (ZAE de Villejésus à Aigre par exemple) ou industrielles (ZA des Coteaux à Vars par exemple). A noter, la plus grande attractivité des zones d'activités situées au sud du territoire, à proximité plus immédiate de l'agglomération d'Angoulême.

La réglementation est à prendre en compte dans les usages des futurs espaces., notamment avec la loi Barnier de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (100 m de part et d'autre de la RN 10, zone sans construction...).

## 5. Le tourisme, une activité économique encore modeste



Le manque d'hébergements de groupes et d'hôtelier ne permet pas d'exploiter pleinement le potentiel touristique. Il se décomposait comme suit en 2020 :

- 290 gîtes
- 2 hôtels
- 5 campings
- 67 chambres d'hôtes

Soit 6 571 lits touristiques en 2020.

La fréquentation des gîtes labellisés reste modeste. La moyenne annuelle pour le Ruffécois est de 12,2 semaines, ce qui le place en 4ème position du département en dessous de la moyenne sur le département est de 14,3 semaines. Le taux moyen d'occupation sur le territoire est de 32%.

De manière générale, la clientèle française représente 88,6% des contrats en Ruffécois et la clientèle étrangère représente 11,4%. Pour la clientèle française, la première région est l'Île de France (21,4%) puis le Poitou Charentes (16,5%), puis les Pays de la Loire (12,5%), la région Centre, Bretagne et Aquitaine (6,9%), le Limousin (6%), Nord Pas de Calais et Midi-Pyrénées (3,2%).

Pour la clientèle étrangère, le Royaume Uni (34,4%) est le premier pays, vient ensuite la Belgique (18,8%), puis les Pays Méditerranéens et l'Allemagne (9,4%), les Pays de l'Est et les Pays Bas (6,3%).

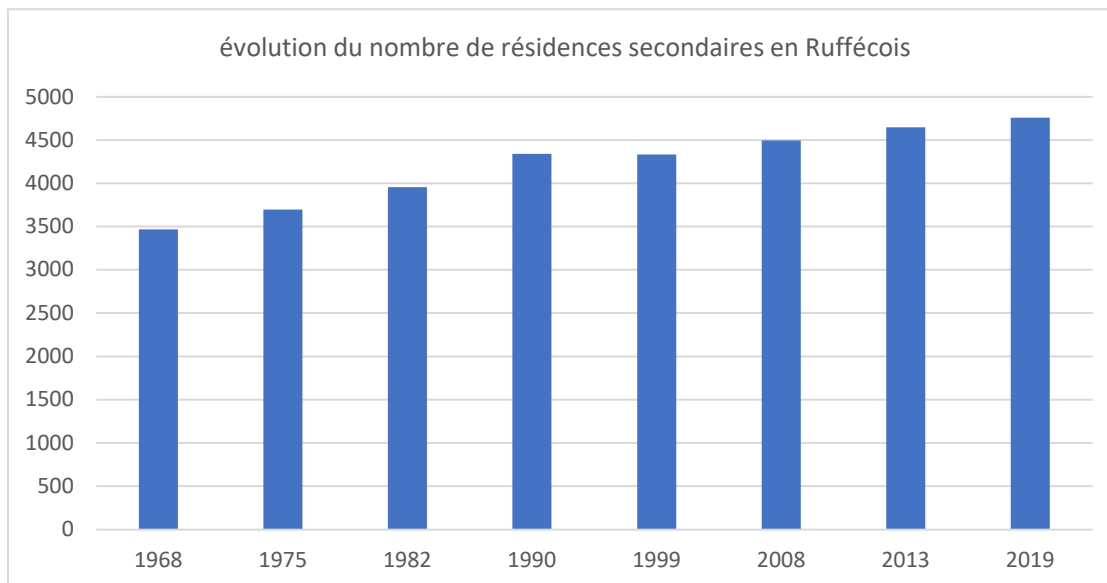
Il est important de souligner que ce sont principalement les entreprises qui louent sur le territoire pour leurs ouvriers. Cette vague a commencé en 2017 avec la construction de la LGV (30% des locataires).

L'absence de locomotives touristiques (site naturel exceptionnel, parcs à thèmes, monuments ou site culturel de très grande notoriété) explique une fréquentation diffuse s'appuyant sur une localisation qui permet de bénéficier des sites voisins plus connus (Marais Poitevin, Futuroscope, Périgord...).

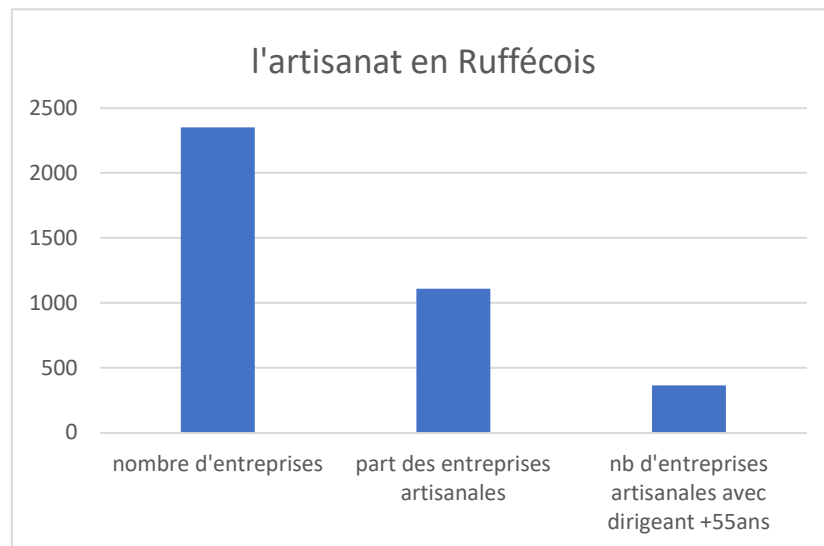
Toutefois, le nombre de résidences secondaires est très important (22% du parc immobilier), notamment sur le Nord du Ruffécois et semble montrer que le territoire est une destination de villégiature où l'on y apprécie le charme de ses belles demeures, ses villages, la ruralité, la douceur de son climat et de ses paysages.

Le charme opère particulièrement en direction des populations nord-européennes (Royaume-Uni, Benelux) et de la région parisienne. C'est la première clientèle de certains villages comme Nanteuil, Verteuil ou Tusson, mais aussi celle des services liés (agences immobilières, commerce de bricolage, artisanat...).

(source RGP – INSEE)



### III. FOCUS SUR L'APPAREIL ARTISANAL ET COMMERCIAL



#### 1. L'artisanat en Ruffécois

(source : CMA16 – données INSEE et RM 2020)

Les entreprises se répartissent autour de quatre secteurs :

- Le secteur du bâtiment est particulièrement présent dans le Sud et au Centre qui bénéficie à la fois du dynamisme local mais aussi de la desserte routière allant sur Angoulême, Ruffec et Niort ;
- Le secteur transport / réparation et autres services ;
- Les entreprises de bouche ;
- L'artisanat d'art. Il est d'ailleurs fortement représenté sur le territoire, notamment avec la présence de spécialistes français d'art médiéval, par exemple autour du vitrail.
- Les entreprises artisanales, notamment celles du bâtiment, ont réussi à traverser la crise du Covid et à relever leur niveau d'activité. Toutefois, malgré des acteurs dynamiques, ces activités restent fragiles au regard des difficultés de recrutement observées par les professionnels et des problématiques de transmission-reprise. Le manque de compétences est souvent en cause, mais c'est aussi l'absence parfois totale de candidats qui interroge. Tout comme dans le secteur agricole, la population de chefs d'entreprises reste vieillissante.

L'artisanat pèse près de la moitié (47%) des entreprises du Ruffécois en 2020 avec 1 108 entreprises artisanales et plus de 2 100 emplois.

133 créations d'entreprises artisanales ont été inscrites au Registre des Métiers en 2021, ce qui illustre cette dynamique. Malgré cela, il faut noter la forte part des entreprises artisanales avec un dirigeant de plus de 55 ans (33%), ce qui laisse présager des problématiques de transmission au cours de la décennie à venir.

La relève est aujourd'hui un sujet prioritaire dans le Ruffécois, et les jeunes vont de moins en moins vers les métiers manuels. La part des chefs d'entreprises de plus de 60 ans reste élevée :

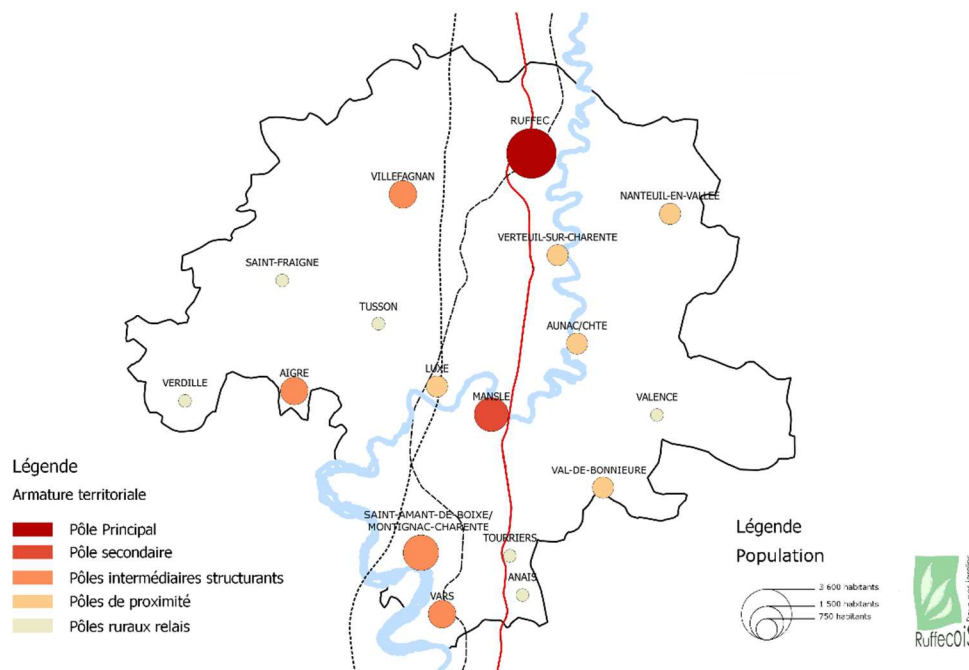
- 114 chefs d'entreprise (Uniquement artisans immatriculés au Répertoire des Métiers)
- 76 chef d'entreprises immatriculés au Répertoire de métiers + registre du commerce (commerçant et/ou artisans en forme sociétale)

Soit au total de 190 entreprises concernées en Ruffécois.

La valorisation des métiers de l'artisanat est donc essentielle afin d'assurer la transmission de nos savoirs faire locaux et réduire les risques de disparition d'activités.

## 2. L'organisation territoriale de l'appareil commercial

### ORGANISATION TERRITORIALE



En matière de commerces, ils sont principalement concentrés sur les communes qui font figures de pôles commerciaux pour le territoire :

- 1 pôle principal (Ruffec),
- 1 pôle secondaire (Mansle),
- 4 pôles intermédiaires secondaires (Vars, Montignac-sur-Charente, Aigre et Villefagnan) qui proposent une offre relativement diversifiée entre besoins de proximité et offre plus exceptionnelle.
- 5 pôles de proximité (Val-de-Bonnieure, Luxé, Aunac-sur-Charente, Verteuil-sur-Charente, Nanteuil-en-Vallée) se structurent autour d'une offre de proximité.

Quelques « pôles ruraux relais » répondent aux besoins quotidiens de dépannage aux habitants dans quelques communes (Tusson, Saint-Fraigne, Verdille, Valence, Tourriers et Anais).

L'équipement en Grandes et Moyennes Surfaces est important. Le territoire compte 5 petites et moyennes surfaces et 4 grandes surfaces alimentaires concentrée sur les pôles structurants : Super U et Simply Market à Mansle ; Carrefour Contact à Aigre ; Intermarché à Saint-Amant-de-Boixe ; Coop à Vars ; Leclerc, Intermarché, Lidl à Ruffec.

Le commerce ambulant est bien établi sur les marchés de plein vent qui maillent le Ruffécois.

- Ruffec (marché le mercredi et samedi matin) bénéficie d'un marché couvert en centre-ville qui avec le marché de plein vent apporte une dynamique commerciale à la commune.
- Verteuil (marché le dimanche matin) est un marché en plein essor qui bénéficie de l'image du bourg.
- Villefagnan : marché le mardi matin
- Nanteuil (marché le jeudi matin) est plus laborieux en termes de fréquentation.
- Mansle : vendredi et samedi

- Aigre : jeudi matin
- Montignac-Charente : tous les matins, sous la halle couverte.
- Aunac sur Charente : dimanche matin
- Fouqueure : samedi matin
- Val de Bonnieure : vendredi matin

### **3. Le dynamisme des centralités commerciales**

Les centralités commerciales connaissent des destinées variables et subissent plus ou moins fortement la concurrence des zones commerciales périphériques locales ou proches (Grand-Angoulême) ce qui favorise l'évasion commerciale.

#### **Ruffec, à la fois dynamique et fragile**

Le principal pôle commercial est Ruffec avec près d'une centaine de commerces. C'est le troisième appareil commercial de Charente (20% des surfaces commerciales de Charente), après Angoulême et Cognac, et le premier des territoires ruraux charentais. Son offre est large et joue un rôle de pôle commercial relai pour un large bassin de vie de 30 000 habitants à cheval sur 3 départements. Ruffec bénéficie d'une offre large sur la grande distribution (hypermarché Leclerc, Lidl, Intermarché), sur les équipements de la personne (Gémo, Cache Cache, Intersport, Yves Rocher, Beauty Success, Speak...) et les équipements de la maison (But, Darty, Mr Bricolage, Espace Revêtements, Delbard, Garden Déco, Action, Marché aux Affaires...). D'autres enseignes sont également présentes (McDonald's, L'Orange Bleue, Sélectours, Krys, Optic 2000...). Le commerce indépendant est aussi fortement représenté en centre-ville. Le commerce de bouche alimentaire a la particularité de voir deux boutiques de produits agricoles sous-forme de supérette. Enfin, les cafés-restaurants sont en revanche en retrait par rapport à la moyenne nationale...

Dans le même temps, le taux de vacance commerciale est près de 30% en centre-ville en 2020 avec une diminution en 2022 (24%). Ce taux devrait atteindre 22% en comptant les fermetures et les projets de l'année. L'offre commerciale de centre-ville souffre d'un manque de commerces en alimentaire (supérette) et en café-hôtellerie-restauration. Une dynamique qui contraste avec l'offre des zones commerciales périphériques (Route d'Aigre, la Garenne et Longchamp).

L'ambition portée par la Ville de Ruffec est de trouver un équilibre entre son cœur de ville commercial et les zones périphériques existantes et en développement. Inscrit dans la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), l'objectif est en d'autres termes de favoriser une complémentarité, et non une concurrence, entre ces deux typologies d'espace commercial. Il convient en effet de maintenir et accroître l'offre commerciale en centre-ville avec comme vecteur d'apporter une réponse aux besoins de proximité des habitants. Le développement des commerces en périphérie doit quant à lui répondre aux besoins d'un territoire plus vaste (zone de chalandise). Pour cela, des actions en ce sens sont programmées pour limiter l'impact d'une concurrence instinctive et des comportements d'achat semblables.

#### **Nanteuil, Tusson et Verteuil-sur-Charente, l'essor du commerce de villégiature**

Nanteuil (1400 habitants), Petite Cité de Caractère, a un appareil commercial marqué par son rôle de village de villégiature internationale, mais sa configuration géographique n'offre pas de facilités au développement de commerce de base dont l'appareil commercial de proximité est incomplet (boulangerie, boucherie). La valorisation du site de l'abbaye et le développement de la partie privative sont autant d'enjeux pour ce village.

Concernant Verteuil (750 habitants), autre Petite Cité de Caractère, le village a une offre commerciale atypique avec plus d'une douzaine de commerces. Ils sont pour une majorité d'entre eux dopés par la fréquentation touristique du village, devenant une commune de villégiature de premier plan pour les retraités parisiens ou britanniques. La part des cafés-restaurants est surreprésentée par rapport à une commune de taille équivalente. Les commerces de base s'ils ne sont pas majoritaires, bénéficient de ce regain de notoriété d'un village qui ne cesse d'attirer. L'appareil commercial de proximité est complet (alimentaire et non-alimentaire).

Tusson (228 habitants) est une commune particulièrement dynamique au niveau patrimonial et économique. Le village accueille de nombreuses activités commerciales et artisanales (salon de thé, restaurant, mécanicien, éditeur, etc). Preuve de son dynamisme, la commune a été récompensée par la CMA Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'opération « Villes et villages de la reprise ».

### **Les pôles intermédiaires et pôles de proximité**

Villefagnan (1000 habitants) a un appareil commercial classique et complet eu égard à son rôle de pôle de proximité pour son ancien canton. Elle bénéficie dans une moindre mesure de la villégiature britannique dans la typologie de ses commerces (cafés, restaurants, boutiques). Elle conserve aussi un appareil commercial complet de proximité (alimentaire et non-alimentaire)

Le territoire de Cœur de Charente dispose de 3 pôles dits « INTERMÉDIAIRES » : Mansle, Aigre-Villejésus, Saint Amant de Boixe qui présentent d'une offre étoffée répondant à des besoins de proximité mais pouvant également s'élargir sur l'équipement de la personne et de la maison, le secteur du bricolage-animalerie-jardinierie.

En complément, on dénombre 4 pôles de « PROXIMITÉ » : Val de Bonnieure (Saint Angeau), Aunac, Montignac, Vars. Ils se structurent uniquement autour d'une offre de proximité.

Face à cela, les municipalités des principales communes commerciales du Ruffécois sont impliquées dans des politiques de revitalisation depuis 2022. Aigre, Mansle, Montignac, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe et Vars sont investies dans un projet de revitalisation de leur centre-bourg, le programme Petites Villes de Demain. Ruffec bénéficie aussi du programme régional AMI Revitalisation des centres-bourgs. Dans le cadre de ces programmes, la réalisation d'une étude de l'appareil commercial a été confiée à la CCI de Charente sur les 5 communes PVD de Cœur de Charente (et sur Ruffec ?)

## **4. Les réseaux locaux d'acteurs économiques, partenaires et interlocuteurs incontournables de l'économie locale**

Ces dernières années, les acteurs se regroupent afin de créer une synergie durable :

### **Le club d'entreprises du Ruffécois :**

Le Pays Ruffécois a l'un des plus vieux clubs d'entreprises de Charente avec Dynamique 16, réseau de chefs d'entreprises locaux. Constitué en association, il a pour objectif de favoriser des rencontres, d'échanger des idées et de créer des liens privilégiés entre les acteurs économiques, quelle que soit la taille de l'entreprise. L'association a aussi pour mission de faciliter les échanges entre les Centres de Formations professionnelles et les entreprises, ainsi que de mettre en relation l'offre et la demande en termes d'emplois.

### **Les associations de commerçants et d'artisans**



Il existe un maillage territorial de ce type de fédération d'acteurs économiques souvent articulées autour de l'animation des centres-bourgs. L'implication des commerçants est donc essentielle. Cependant, la plupart souffre de difficultés locales de gouvernance et d'implication.

Des associations de commerçants comme celle d'Aigre et de Ruffec se regroupent fréquemment pour créer des projets communs au service du dynamisme commercial de la ville (événement « Défilé de vitrine des commerçants » organisé tous les ans par l'association ACAIR de Ruffec pour mettre en valeur les savoir faire et produits des commerçants/artisans).

Verteuil a une association de commerçants et d'artisans du bourg qui a pu mettre en place une certaine dynamique avec des projets d'animations réguliers (marchés saisonniers, marché du dimanche...). Villefagnan et Nanteuil n'ont pas (ou plus) d'association.

Mansle dispose également d'une association de commerçants. Globalement, les associations de commerçants du Ruffécois sont plus ou moins actives.

## IV. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES EN RUFFECOIS

---

### 1. L'accompagnement technique des entreprises, en lien avec la Région

Chaque intercommunalité dans le cadre de sa compétence de développement économique a en charge les opérations d'aménagement et de gestion des zones d'activités. En complément, et sous couvert de son conventionnement avec la Région dans le cadre du SRDEII, elles attribuent des subventions aux TPE qui réalisent des investissements.

Les deux communautés de communes du Ruffécois disposent chacune d'un service de développement économique et elles ont signé avec la Région la convention de mise en œuvre du SRDEII.

La mission de primo-accueil pour les porteurs de projet est assurée sur deux sites, à savoir à Tourriers pour Cœur de Charente et à Ruffec pour Val de Charente. Cette première prise de contact permet de conseiller et d'orienter les entrepreneurs vers les bons dispositifs et les bons interlocuteurs des réseaux d'accompagnement.

Les services de développement économiques participent aussi directement aux réseaux des acteurs économiques à différentes échelles :

- locale (club d'entreprises : Dynamique 16, CaféBoost, etc.),
- départementale (Entreprendre la Région à vos côtés, CAP Charente, CCI, réseaux des développeurs économiques de Charente),
- régionale (CADET, ADI...).

Les intercommunalités entretiennent une relation privilégiée avec la Région Nouvelle-Aquitaine notamment auprès de trois services :

- Economie Territoriale à Poitiers
- Performance Industrielle à Bordeaux
- La DATAR à Poitiers

A cela s'ajoute l'appartenance du Ruffécois au périmètre CADET jusqu'en 2022, date à laquelle la Région a décidé de resserrer le périmètre du CADET sur les territoires des Deux Sèvres et de la Vienne. Les 3 EPCI de Charente labélisés CADET ont alors été retiré du dispositif

Ce partenariat s'est notamment traduit dans l'organisation à Ruffec de la soirée « Innovez en Ruralité », le 29 septembre 2022. Organisée avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine, cette soirée dédiée aux entreprises de la région autour de projets d'entrepreneurs innovants a réuni plus de 170 personnes. Ce premier événement du genre déployé dans la région aura été inauguré en Ruffécois.

### 2. Les dispositifs d'aides sur le Ruffécois

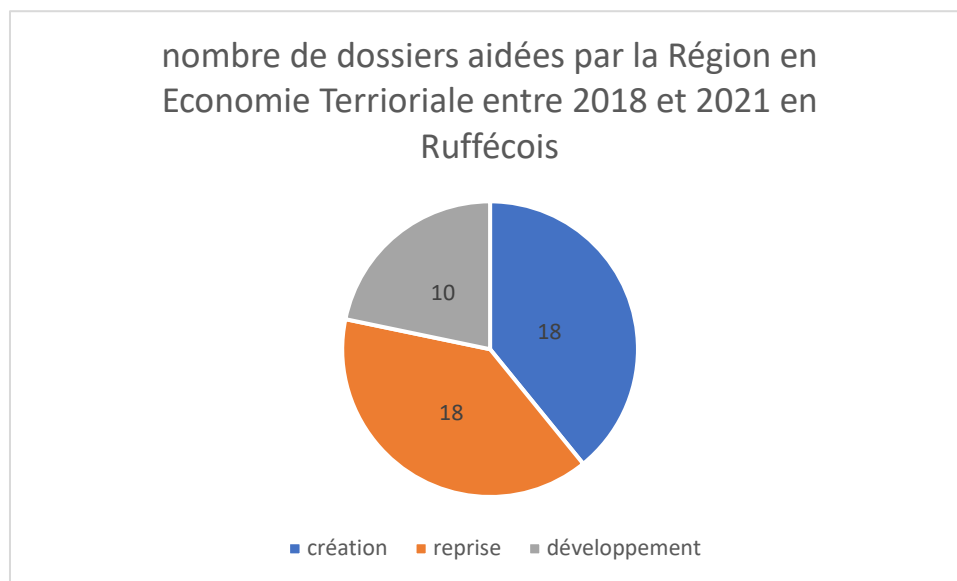
Les deux intercommunalités ont mis en œuvre dans le cadre de la convention SREDII leurs dispositifs d'aide aux TPE de leur territoire :

- **VAL TPE** en Val de Charente : il s'agit d'une subvention sur les investissements des TPE en création, développement ou reprise, de 20 à 30% des dépenses éligibles. Sur deux ans, 30 dossiers ont été accompagnés. Sur la dernière année 2022, 15 entreprises ont reçu en moyenne une aide de 3 900 €.
- **Coup de Pouce** Cœur de Charente : subvention des investissements en création,

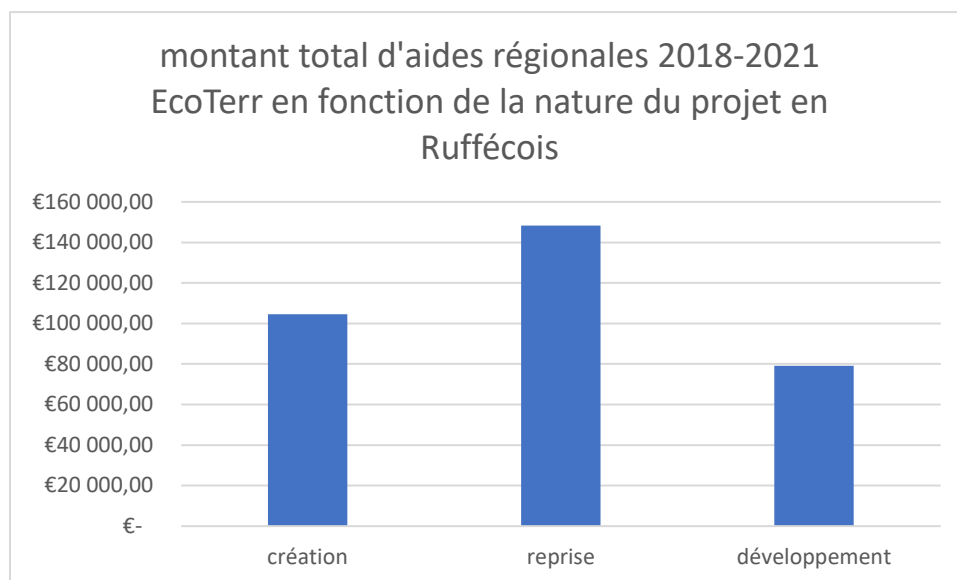
développement et reprise des projets à hauteur de 20% des dépenses éligibles. En 2022, 10 entreprises ont reçu une aide Coup de pouce Cœur de Charente.

Le programme européen **LEADER** porté par le PETR du Ruffécois accompagne également par un cofinancement les projets de développement économiques subventionnés par les communautés de communes ou la Région. La prochaine génération de programme qui devrait démarrer courant 2023 maintiendra ce dispositif au travers d'une fiche action.

Les **aides régionales** bénéficient également aux entreprises du Ruffécois. Sur la période 2018-2021, 46 entreprises (TPE) ont été accompagnées, majoritairement liées à des projets de création ou reprise.



(Source : Région Nouvelle-Aquitaine 2022)



(Source : Région Nouvelle-Aquitaine 2022)

	montant total	montant moyen
création	104 600,00 €	5 811,11 €
reprise	148 244,00 €	8 235,78 €
développement	79 154,00 €	7 915,40 €

### 3. L'émergence de programmes de revitalisation des centres-bourgs

Les deux intercommunalités ont été candidates à l'appel à projets Petites Villes de Demain au travers de deux programmes différents.

En Val de Charente, seule la **ville de Ruffec** a été retenue sur un projet centré sur le territoire communal. Elle a été aussi été lauréate de l'AMI centres-bourgs de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le 7 octobre, la commune de Ruffec, la CDC Val de Charente et la sous-Préfète de Confolens ont signé ensemble la convention opérationnelle de revitalisation Petite Ville de Demain autour de cinq axes :

- Attractivité (activités commerciales et de service, animation, équilibre territorial ...),
- Habitat (amélioration du parc privé, renforcement du parc social, habitat durable),
- Convivialité (espaces publics, végétalisation, patrimoine),
- Organisation spatiale (gare, circulation maîtrisée, mobilité durable, mise en valeur des entrées de ville et liaison urbaine entre les quartiers),
- Démarche coordonnée et participative.

En Cœur de Charente, le projet porté par l'intercommunalité et les communes concernées s'organisent autour de trois polarités : Aigre, Mansle et celui de Montignac-St-Amant-Vars. Cela concerne donc 5 communes. La convention d'adhésion au programme Petites villes de demain signé le 7 juillet 2022 décline 9 axes stratégiques qui concourent à la revitalisation des 5 bourgs concernés, au bénéfice de l'ensemble du territoire.

# CHAPITRE II ENJEUX ET STRATEGIE DE L'ACP

---

## I. LE CONTEXTE STRATEGIQUE

---

### 1. Le SCOT du Ruffécois

Arrêté en 2018, le Schéma de Cohérence Territoriale du Ruffécois fixe des prescriptions dans les politiques d'aménagement du territoire. A ce titre, la revitalisation des centres-bourgs apparaît dans les orientations.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT cible parmi ses ambitions le maintien et le renforcement de l'équilibre de l'armature territoriale, en garantissant une bonne répartition des polarités. Le développement économique est une autre ambition forte. La première constitue l'axe 1 du Document d'orientation et d'objectifs du SCOT. La deuxième décline un objectif pour **favoriser la revitalisation commerciale des centres-bourgs**.

### 2. Les axes du contrat régional de dynamisation et de cohésion

L'élaboration du contrat régional au cours de l'année 2022 a permis de faire émerger les orientations qui seront accompagnées par la Région au cours de la période 2023-2025.

Parmi celles qui concernent les TPE retenons :

- l'axe 1 : « développer des modes de production, de consommation et d'accueil des entreprises innovants et responsables pour fixer et attirer des entreprises et des habitants », et son sous axe 2 : « En développant les circuits courts, créateurs de valeur ajoutée »,
- l'axe 2 : « consolider les centralités pour renforcer l'attractivité du Ruffécois » et son sous axe 1 : « En maintenant une offre de commerces, équipements, services de première nécessité »,
- l'axe 3 : « faire du ruffécois un territoire d'expérimentation et d'excellence pour la transition écologique et énergétique » qui peut concerner les TPE,
- l'axe 4 : « faire du tourisme un levier de développement économique et d'attractivité ».

### 3. Les schémas de développement économiques des intercommunalités

Lors de leur conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), les deux intercommunalités du Ruffécois ont décliné leur stratégie de développement économique.

Le **Val de Charente** a identifié lors de l'élaboration de son diagnostic en 2020 quatre enjeux autour de la revitalisation des centralités :

- La transmission-reprise ou le renouvellement du tissu économique,
- le renforcement de l'appareil commercial de Ruffec (centre-périphérie) vital pour un large bassin de vie rural régional,
- le développement d'une stratégie d'attractivité économique (RN10, fibre...),
- le maintien des pôles commerciaux dans les centre-bourgs

L'objectif stratégique de Val de Charente est de promouvoir et renforcer un territoire économiquement dynamique et attractif, au cœur de la Nouvelle-Aquitaine, et se décline en quatre priorités :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire,
- Développer les filières locales de qualité et l'innovation dans les entreprises,

- Stimuler le tissu économique des centres-bourgs,
- Innover sur la destination touristique autour du fleuve Charente.

La troisième priorité correspond à celle de la revitalisation économique de centres-bourgs, dans laquelle les politiques de revitalisations accompagnées techniquement par le service économique de Val de Charente s'insèrent autour des quatre pôles identifiés par le SCOT (Ruffec, Villefagnan, Nanteuil et Verteuil).

**Cœur de Charente** a conventionné en 2018 avec la Région Nouvelle Aquitaine, afin de mettre en cohérence les politiques économiques des deux entités au bénéfice des entreprises du territoire. A cet effet, la Communauté de communes a rédigé une stratégie déclinée en 4 axes :

- Accompagner les entreprises et porteurs de projets et créer du réseau
- Assurer un maillage équilibré du territoire et permettre l'accueil de nouvelles activités économiques
- Accompagner le développement des filières économiques
- Conforter et développer la vocation touristique du territoire

La stratégie porte une attention particulière aux bourgs structurants. Il est en effet précisé que : « *pour veiller au bon maillage territorial, il importe de garantir une bonne répartition des polarités. Les principales polarités, identifiées dans le SCOT, feront l'objet d'une attention particulière. Le rayonnement de ces pôles structurants bénéficiera ainsi à l'attractivité globale du territoire. Il s'agit d'assurer a minima le maintien des équipements et services, tout en ambitionnant d'attirer de nouveaux habitants et nouvelles activités.* »

#### 4. Les orientations des CRTE

Chaque EPCI a signé avec l'Etat un Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui comprend également un plan d'actions.

Celui de **Val de Charente** a été approuvé le 8 juillet 2021 et comprend une Orientation 2 axée sur la revitalisation des centres-bourgs : « (Re)Développer les services publics, les infrastructures d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire : mobilité, infrastructures de communication, réaménagement des centres-bourgs, offre de services à la population ».

Pour **Cœur de Charente**, un des enjeux majeurs identifiés dans le CRTE adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2021 est de « *renforcer la polarisation des services au sein des pôles structurants pour soutenir leur dynamique et conforter l'offre de services publics sur tout le territoire.* ». Une des 3 orientations stratégiques vise spécifiquement la revitalisation des centres-bourgs et soulève l'enjeu de « (Re)Développer les infrastructures de services publics d'accessibilité physique et numérique du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire ».

## II. LES ENJEUX DE L'ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE

---

La revitalisation des centres-bourgs est un véritable fil rouge au travers des différentes politiques d'aménagement du territoire. L'Action Collective de Proximité de la Région cible donc les enjeux stratégiques suivants :

- Développer l'attractivité résidentielle s'appuyant sur la revitalisation des pôles de services du territoire,
- Permettre l'accessibilité des services de proximité sur le territoire aux populations rurales,
- Soutenir les entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emploi.

## III. LA STRATEGIE ACP : LA REVITALISATION DES CENTRALITES DU RUFFECOIS

---

La stratégie de déploiement de l'Action Collective de Proximité du Ruffécois s'articule autour des objectifs opérationnels :

- 1- Favoriser la redynamisation des 18 bourgs structurants identifiés par le SCoT**
  - Soutenir la modernisation des commerces ou des artisans
  - Réduire la vacance commerciale en soutenant les nouvelles implantations ou relocalisations, véritable levier pour maintenir un commerce en centralité
  - Favoriser la transmission-reprise des TPE en centralité
- 2- Moderniser et qualifier l'offre commerciale des centres-bourgs**
  - Encourager les travaux d'embellissement des surfaces commerciales et artisanales en centralité
  - Accompagner les artisans-commerçants à la digitalisation et à la transformation numérique
- 3- Encourager les dynamiques collectives contribuant aux enjeux de développement du territoire**
  - Développer des circuits alimentaires locaux accessibles et intégrés au tissu urbain



# CHAPITRE III

## FICHES

### ACTIONS DES

### DIFFERENTS

### VOLETS DE

### L'ACP

---



Contrat Régional 2023-2025		ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE	
<b>Orientation stratégique</b>	Favoriser la redynamisation des 18 bourgs structurants identifiés par le SCoT		
	<b>Moderniser et qualifier l'offre commerciale des centres-bourgs</b>		
<b>Objectifs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la modernisation des commerces ou des entreprises artisanales</li> <li>- Réduire la vacance commerciale en soutenant les nouvelles implantations</li> <li>- Favoriser la transmission-reprise des TPE en centralité</li> <li>- Encourager les travaux d'embellissement des surfaces commerciales et artisanales en centralité</li> <li>- Accompagner les artisans-commerçants à la digitalisation et à la transformation numérique</li> </ul>		
<b>Fiche-Action : réalisation du bilan-conseil</b>			
<b>Portage de l'action</b>	Communauté de communes Val de Charente Communauté de communes Cœur de Charente		
<b>Description de l'action</b>	Elaboration d'un bilan de l'entreprise sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat comptable</li> <li>- Productions de l'entreprise</li> <li>- Etat de l'immobilier</li> <li>- Etat des outils de production</li> <li>- Etat des ressources humaines</li> <li>- Politique marketing et communication</li> </ul> Ce bilan est élaboré dans une logique de perspective et d'évolution avec une réflexion sur les préconisations à mettre en œuvre.		
<b>Bénéficiaires</b>	TPE situées dans un centre-bourg de l'une des 18 centralités du SCOT Ruffécois : Aigre, Anais, Aunac-Charente, Luxé, Mansle, Montignac, Nanteuil, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Fraigne, Tourriers, Tusson, Val-de-Bonnieure, Valence, Vars, Verdille, Verteuil-sur-Charente, Villefagnan		
<b>Coût prévisionnel</b>	3 000 € (sur une base de 150€ par bilan conseil) par an soit 9 000 € (soit 10 bilans/an/EPCI)		
<b>Plan prévisionnel de financement</b>	4 500 € : CDC Cœur de Charente (ingénierie) 4 500 € : CDC Val de Charente (ingénierie)		
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2025		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de TPE bénéficiaires</li> <li>- Nb de bilans conseils réalisés</li> </ul>		

Contrat Régional 2023-2025	ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE
Orientation stratégique	<p><b>Favoriser la redynamisation des 18 bourgs structurants identifiés par le SCoT</b></p> <p><b>Moderniser et qualifier l'offre commerciale des centres-bourgs</b></p>
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la modernisation des commerces ou des artisans</li> <li>- Réduire la vacance commerciale en soutenant les nouvelles implantations</li> <li>- Favoriser la transmission-reprise des TPE en centralité</li> <li>- Encourager les travaux d'embellissement des surfaces commerciales et artisanales en centralité</li> <li>- Accompagner les artisans-commerçants à la digitalisation et à la transformation numérique</li> </ul>
<b>Fiche-Action : subvention aux investissements productifs</b>	
Portage de l'action	<p>CDC Val de Charente CDC Cœur de Charente</p>
Description de l'action	<p>Dispositif d'aide aux investissements productifs des TPE situées en centre-bourg sur la base d'un règlement établi entre les deux ECPI et la Région.</p> <p>Subvention de 30% plafonnée à 9 000€ sur la base de dépenses éligibles plafonnée à 30 000 € HT, liées à des investissements de TPE situées en centre-bourg des 18 centralités recensées du SCOT du Ruffécois</p>
Bénéficiaires	<p>TPE situées dans un centre-bourg de l'une des 18 centralités du SCOT Ruffécois : Aigre, Anais, Aunac-Charente, Luxé, Mansle, Montignac, Nanteuil, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Fraigne, Tourriers, Tusson, Val-de-Bonnieure, Valence, Vars, Verdille, Verteuil-sur-Charente, Villefagnan</p>
Coût prévisionnel	450 000 € HT
Plan prévisionnel de financement	<p>Région : 225 000 € CDC Cœur de Charente : 112 500 € CDC Val de Charente : 112 500 €</p>
Calendrier de mise en œuvre	2023-2025
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de TPE accompagnées</li> <li>- Montant de subventions allouées</li> <li>- Montant moyen de l'aide allouée</li> </ul>

Contrat Régional 2023-2025	ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE
<b>Orientation stratégique</b>	<p><b>Encourager les dynamiques collectives contribuant aux enjeux de développement du territoire</b></p> <p><b>Moderniser et qualifier l'offre commerciale des centres-bourgs</b></p>
<b>Objectifs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la transmission-reprise des TPE en centralité</li> <li>- Encourager les travaux d'embellissement des surfaces commerciales et artisanales en centralité</li> <li>- Accompagner les artisans-commerçants à la digitalisation et à la transformation numérique</li> <li>- Développer des circuits alimentaires locaux accessibles et intégrés au tissu urbain</li> </ul>
<b>Fiche-Action : modules collectifs</b>	
<b>Portage de l'action</b>	<p>EPCI Club d'entreprise Dynamique 16 Fédérations d'acteurs économiques (associations de commerçants...) Chambres consulaires Programme Petites villes de demain</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Réaliser des actions de formations ou des journées d'informations à destination des TPE sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transition énergétique et écologique</li> <li>- Transformation numérique</li> <li>- Circuits courts</li> <li>- Transmission-reprise</li> <li>- Aménagement des commerces de centre-bourg</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Membres du Club d'entreprises Dynamique 16 Membres des FAE (associations de commerçants...) des centralités du SCOT. TPE situées dans un centre-bourg de l'une des 18 centralités du SCOT Ruffécois : Aigre, Anais, Aunac-Charente, Luxé, Mansle, Montignac, Nanteuil, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Fraigne, Tourriers, Tusson, Val-de-Bonnieure, Valence, Vars, Verdille, Verteuil-sur-Charente, Villefagnan</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	3 000€
<b>Plan prévisionnel de financement</b>	1 500€ Région 1 500€ maître d'ouvrage
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2025
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre de journées de formation Nombre de réunions d'information Nombre de TPE inscrites</p>

# CHAPITRE IV

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

---

## I. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

---

Le dispositif ACP sera animé par un comité de pilotage qui se réunira lors des jurys ACP. Il est composé des membres suivants :

- L'élue référent régionale ou son représentant,
- 3 Elus de la CDC Cœur de Charente,
- 3 Elus de la CDC Val de Charente.

Les partenaires (CCI, CMA, et tout autre membre du réseau départemental « Entreprendre, la Région à vos côtés ») seront également invités en tant que personnes associées mais n'auront pas voix délibérative.

Un représentant élu issu de la commune d'établissement du projet sera également convié à participer au jury sans avoir voix délibérative.

## II. DEROULEMENT DU JURY

---

Chaque intercommunalité se chargera de convoquer le comité de pilotage ACP en jury par courrier électronique au moins quinze jours avant la date du jury. Idéalement, un calendrier des dates de jury pourrait être réalisé.

Le jury sera organisé dans les locaux des Communautés de communes.

Les porteurs de projets seront convoqués à chaque jury du comité de pilotage ACP qui se tiendra en moyenne tous les trimestres en fonction du nombre de dossiers.

Le comité sera coprésidé par les Présidents des deux Communautés de communes et par un élu de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le porteur de projet sera auditionné au cours d'un entretien d'une dizaine de minutes afin de présenter son projet et répondre aux interrogations des membres du jury.

A la sortie du porteur de projet, les partenaires associés et le représentant de la commune concernée pourront donner leur avis.

Enfin, les membres du comité de pilotage pourront délibérer sur l'accord ou non de subvention, le montant de l'aide et/ou les conditions d'octroi de l'aide.

## III. REGLES D'INTERVENTION

---

Le dispositif ACP est une aide qui cible les investissements des Très Petites Entreprises artisanales ou commerciales situées en centre-bourg d'une des 18 communes considérées par le SCOT comme des pôles de centralité :

- Pôle principal : Ruffec,
- Pôle Secondaire : Mansle,
- Pôles intermédiaires structurants : Aigre, Montignac, Saint-Amant-de-Boixe, Vars, Villefagnan,
- Pôles de proximité : Aunac-Charente, Luxé, Nanteuil-en-Vallée, Val-de-Bonnieure, Verteuil-sur-Charente,
- Pôles ruraux relais : Anais, Saint-Fraigne, Tourriers, Tusson, Valence, Verdille,

Dès lors que le porteur de projet est éligible au regard du règlement ACP, le dispositif peut subventionner à hauteur de 30% les dépenses éligibles plafonnées à 30 000 € HT, soit une subvention maximale de 9 000 €.

Le seuil de dépenses éligibles est de 5 000 € HT. Elles doivent correspondre à des dépenses d'investissements mentionnées dans le règlement.

#### IV. PROCEDURE DE DEMANDE D'AIDE ACP

---

Les différentes étapes de l'ACP sont les suivantes :

- 1) Demande de bilan-conseil auprès de la Communauté de communes de rattachement du projet,
- 2) Etablissement du bilan-conseil avec le service Développement économique,
- 3) Dépôt de la demande de subvention à l'attention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine avant le commencement d'exécution des dossiers,
- 4) La Communauté de communes envoie un accusé-réception au porteur de projet, permettant à celui-ci de pouvoir engager ses dépenses,
- 5) Le porteur de projet dépose son dossier de demande de subvention avec les pièces complémentaires qui figurent dans le règlement ACP,
- 6) La Communauté de communes convoque le porteur de projet à un jury d'attribution d'ACP,
- 7) Lors du jury, le comité de pilotage ACP auditionne le porteur de projet et propose ensuite sur le montant de l'aide octroyée
- 8) Le conseil communautaire valide la part intercommunale de l'aide ACP (50%) et le Conseil régional valide sa part ACP (50%) en Commission permanente,
- 9) La Communauté de communes envoie une notification avec une convention d'attribution au bénéficiaire de l'aide ACP pour sa part. La Région envoie son arrêté de subvention de son côté,
- 10) La région versera une avance de 50% de sa part régionale après engagement de la subvention en Commission permanente,
- 11) Le versement du solde de la subvention interviendra après l'achèvement des investissements, avec les pièces nécessaires (demande de versement signée, attestation d'achèvement des opérations, factures acquittées, tableau récapitulatif des dépenses.

# CHAPITRE V

## MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNE LLE GLOBALE

---



Au vu de l'analyse des dispositifs existants sur le territoire, et du ciblage réalisé dans le cadre de l'ACP, on estime à 20 projets par an (25 000 € de dépenses éligibles en moyenne), soit un total annuel de 500 000 € d'investissements éligibles.

Nature des dépenses	2023	2024	2025	TOTAL
Investissements des entreprises	500 000	500 000	500 000	1 500 000
<b>Coût Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>

Nature des financements	2023	2024	2025	TOTAL	%
Etat					
<b>Région</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>225 000</b>	<b>15</b>
Département					
Europe (préciser fonds)					
<b>Autres financements publics CDC</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>225 000</b>	<b>15</b>
<b>Total financements publics</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>450 000</b>	<b>30</b>
Privés (préciser)					
<b>Autofinancement</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>70</b>
<b>Coût Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100</b>

La Région et les EPCI du territoire financeront à parité la subvention ACP, chaque EPCI financera sa part locale (50%) pour ses projets et la Région cofinancera à 50%.

Ou :

Nature des financements	2023	2024	2025	TOTAL	%
Etat					
<b>Région</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>225 000</b>	<b>15</b>
Département					
Europe (préciser fonds)					
<b>Autres financements publics CDC Cœur de Charente</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>	<b>112 500</b>	<b>7,5</b>
<b>CDC Val de Charente</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>	<b>112 500</b>	<b>7,5</b>
<b>Total financements publics</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>450 000</b>	<b>30</b>
Privés (préciser)					
<b>Autofinancement</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>70</b>
<b>Coût Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100</b>

# CHAPITRE VI ANNEXES

---

